



MOTION RETRAITE ET PREVOYANCE

La FNUJA, réunie en Congrès à Marseille du 24 au 25 juillet 2020,

CONSTATE que les dernières crises traversées par la profession d'avocat, tant à l'occasion de l'opposition au projet de réforme des retraites que lors de la crise sanitaire de la COVID-19 ont mis en lumière les difficultés des institutions de retraite et prévoyance (CNBF, LPA, etc.) à :

- S'adapter aux contraintes et spécificités de la profession dans le pilotage des régimes de retraite et prévoyance ;
- Anticiper les évolutions nécessaires pour assurer la préservation économique des avocats (réforme régime complémentaire, délai de franchise pour maladie, etc.) ;
- Accompagner les avocats confrontés aux aléas (grève, Covid, etc.) ;
- Concevoir des solutions innovantes, y compris celles nécessitant de proposer aux pouvoirs publics des modifications de la réglementation en vigueur ;

PROPOSE, afin de garantir une réponse globale, concertée et adaptée de et pour la profession, la création d'une commission sociale au sein du Conseil National des Barreaux, chargée de coordonner les actions des différentes institutions, les réflexions sur la pérennité et l'avenir des régimes, solliciter toute évaluation et projection aux institutions concernées et formuler des propositions ;

RAPPELLE que le Conseil National des Barreaux doit être l'unique interlocuteur du gouvernement et des autorités de tutelle pour toute décision dans le domaine de la retraite et de la prévoyance, dont l'importance ou les conséquences dépassent la gestion courante des organismes de retraite et de prévoyance de la profession d'avocat ;

INVITE lesdits organismes à coopérer avec le Conseil National des Barreaux, seul compétent pour représenter la profession d'avocat.